Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Ingénierie Hérault

Rapport d'activité 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Hôtel du département
Mas d'Alco
1977 avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Avant-propos

L'agence technique départementale Hérault Ingénierie a été créée pour accompagner les communes et les intercommunalités du territoire et, à vos côtés, apporter l'expertise et l'accompagnement nécessaires à la concrétisation de vos projets.

Aujourd'hui, dans un contexte marqué par une raréfaction des ressources financières – baisse des dotations de l'État, diminution des aides, affaiblissement des recettes fiscales et augmentation des charges – **l'ingénierie territoriale** n'a jamais été aussi essentielle. Face aux incertitudes et aux contraintes budgétaires, les collectivités doivent pouvoir s'appuyer sur un partenaire solide, capable de les aider à **maintenir le cap**, même par gros temps**.**

Car mener à bien un projet, c'est d'abord bien le penser. C'est analyser en amont sa faisabilité, évaluer les besoins réels, les contraintes budgétaires, les risques et poser un regard global sur le territoire pour inscrire l'initiative dans une dynamique cohérente. C'est aussi mobiliser les expertises adaptées, ajuster les solutions en fonction des capacités de la collectivité et sécuriser chaque étape du processus.

C'est précisément le rôle d'Hérault Ingénierie. Forte de l'expérience acquise ces dernières années et de la confiance renouvelée de ses adhérents, l'agence accompagne aujourd'hui **257 communes, 10 communautés de communes et 10 syndicats**. Un chiffre qui témoigne de la place désormais incontournable qu'elle occupe dans le paysage local.

En 2024, les équipes d'Hérault Ingénierie ont pris en charge **plus de 300 nouvelles demandes**, mobilisant leurs savoir-faire dans des domaines aussi variés que l'eau et l'assainissement, la voirie, les bâtiments, l'urbanisme, l'ingénierie foncière, le patrimoine, la commande publique ou encore l'ingénierie financière. Des expertises précieuses qui permettent aux collectivités d'avancer, malgré les obstacles, en sécurisant et en structurant leurs projets.

Parce qu'une ingénierie territoriale performante est un levier indispensable pour **préserver l'attractivité et la qualité de vie** de nos communes, Hérault Ingénierie continuera en 2025 à être un **allié de proximité**, à l'écoute des élus et pleinement engagé à leurs côtés.

Dans les moments d'embellie comme dans ceux plus difficiles, notre agence restera ce partenaire fiable et réactif sur lequel vous pouvez compter.

En 2025, notre ambition reste intacte : **permettre aux collectivités de l'Hérault de continuer à bâtir l'avenir, avec méthode, expertise et engagement.**

Jean-François SOTO
Président d'Hérault Ingénierie

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Sommaire

SOMMAIRE **5**

PRESENTATION **6**

OBJET 6
MISSIONS 6

GOUVERNANCE ET ACTIVITE DES INSTANCES **8**

ASSEMBLEE GENERALE 8
CONSEIL D'ADMINISTRATION 8
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 10

RESSOURCES HUMAINES **11**

LE PERSONNEL 11
ORGANIGRAMME FONCTIONNEL 11

ÉTAT DES ADHESIONS **12**

LES COMMUNES ADHERENTES 12
LES INTERCOMMUNALITES ADHERENTES 13
PRESENCE TERRITORIALE 14

COTISATIONS **15**

LA COTISATION ANNUELLE 15
LES PRESTATIONS 16

BILAN D'ACTIVITE 2024 ..... **17**

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES PAR ANNEE 17
HERAULT INGENIERIE - CENTRALE D'ACHAT 21

BILAN FINANCIER 2024 ..... **23**

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 23

EXEMPLES DE PRESTATIONS **26**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Présentation

Objet

Créée sur les fondements de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales, l'agence départementale Hérault Ingénierie est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Dans ce cadre, le Département de l'Hérault a délégué à Hérault Ingénierie l'exercice des missions d'assistance technique au profit des communes et intercommunalités éligibles définies à l'article L. 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales. Ces missions constituent aujourd'hui le socle de l'activité d'Hérault Ingénierie, mais elles ne sont pas exclusives.

Depuis sept ans, Hérault Ingénierie a ainsi développé une expertise étendue - et reconnue - dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, issue de savoir-faire liés aux missions d'assistance technique en eau potable et à l'exploitation des stations d'épuration.

Les prestations de conseil et d'accompagnement ont été également élargies aux domaines de la voirie, du bâtiment et de la gestion patrimoniale, de l'aménagement des espaces publics et sportifs ou encore de l'urbanisme.

Dans le cadre de ces missions, Hérault Ingénierie peut aussi intervenir en appui des maîtres d'ouvrage en matière d'ingénierie financière mais aussi d'ingénierie foncière et/ou de cadrage réglementaire.

Cette liste n'est pas limitative. Hérault Ingénierie est susceptible d'apporter conseil et expertise pour tout type de projet, notamment en mobilisant en tant que de besoin les compétences des services du Département.

Missions

Hérault Ingénierie accompagne les collectivités adhérentes dans leur gestion quotidienne aussi bien que dans la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipements publics. Cette assistance peut prendre la forme de conseils et d'informations, et peut aller jusqu'à des missions d'expertise technique ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et la réalisation de projets.

En matière d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, les missions consistent, d'une part, à aider les élus en phase pré-opérationnelle depuis l'identification des besoins jusqu'au programme de l'opération et, d'autre part, à les accompagner en phase opérationnelle depuis le choix du maître d'œuvre jusqu'à la réception des travaux.

L'ensemble de ces missions reste strictement circonscrit dans la sphère de la maîtrise d'ouvrage. Hérault Ingénierie n'intervient pas dans le champ de la maitrise d'œuvre.

Hérault Ingénierie intervient auprès de ses adhérents selon le principe du « In House » ou « quasi régie ». Il s'agit d'un contrat de prestations intégrées confié par une collectivité territoriale, sans mise en concurrence, à un autre organisme qui réalise pour elle l'essentiel de ses activités, et sur lequel elle assure un contrôle de même nature que sur ses propres services.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Hérault Ingénierie propose deux types d'accompagnement :

- **Des interventions comprises dans l'adhésion**

  Forfait de base

  Appuis et conseils simples

  - Réponse rapide
  - Production, recherche ou analyse

  Conseils élaborés

  - Appuis et conseils pouvant nécessiter un déplacement, un travail de recherche ou d'analyse dont la mobilisation est inférieure à 2 jours par an
  - Conseil, après visualisation sur place, sur une demande ou un problème
  - Recherche et production de données existantes
  - Analyse sommaire d'un site ou secteur
  - Avis et conseils sur expertise spécifique

  Forfaits d'Assistance technique (eau, assainissement)

  - Animation et coordination de réseau d'assainissement non collectif
  - Assistance pour la protection des captages (DUP) d'eau potable
  - Assistance à la surveillance des stations d'épuration

- **Des prestations payantes** (sur acceptation d'un devis et après régulation)

  Assistance de niveau avancé

  - Prestations de toute nature qui consistent à apporter des conseils plus spécifiques en participant à des réunions de projet et en assurant des visites techniques si besoin
  - Etudes, expertises, programmation, coordination…
  - Production de documents écrits
  - Analyse du contexte, propositions de scénarios, estimations sommaires

  Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

  <u>En phase pré-opérationnelle :</u>

  - Etude d'opportunité / faisabilité
  - Programmation de maîtrise d'œuvre
  - Elaboration de la procédure de désignation de la maîtrise d'œuvre

  <u>En phase opérationnelle :</u>

  - Suivi de la maîtrise d'œuvre
  - Coordination des prestations annexes
  - Accompagnement pour le suivi des travaux

En 2022, Hérault Ingénierie s'est constitué en centrale d'achat afin d'offrir aux adhérents un service permettant de :

- Réaliser des économies d'échelle ;
- Sécuriser juridiquement les procédures d'achat ;
- Simplifier les procédures d'achat et permettre un gain de temps ;
- Bénéficier d'une ingénierie d'achat au service de la performance.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Gouvernance et activité des instances

Assemblée générale

Conformément à l'article 9 des statuts, l'assemblée générale comprend l'ensemble des membres adhérents d'Hérault Ingénierie. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président du Conseil d'administration qui fixe l'ordre du jour.

Réunion de l'assemblée générale

- Assemblée générale du 4 avril 2024
  - ✓ Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 avril 2023 ;
  - ✓ Approbation du rapport d'activités 2023 ;
  - ✓ Approbation du compte de gestion 2023 ;
  - ✓ Approbation du compte administratif 2023 ;
  - ✓ Affectation du résultat 2023 ;
  - ✓ Adoption du budget primitif 2024 ;
  - ✓ Composition de la Commission d'appel d'offres ;
  - ✓ Questions diverses.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 9 membres : 5 Conseillers départementaux, 2 représentants des communes et 2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale.

Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2024, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises pour examiner les points inscrits à son ordre du jour et détaillés ci-après :

- Conseil d'administration du 4 mars 2024
  - ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 décembre 2023 ;
  - ✓ Présentation du bilan d'activités trimestriel ;
  - ✓ Présentation du rapport d'activités 2023 ;
  - ✓ Examen des projets de compte de gestion et de compte administratif 2023 ;
  - ✓ Examen du projet de budget prévisionnel 2024 ;
  - ✓ Approbation de la convention de mandat entre tiers entre le département de l'Hérault et Hérault Ingénierie ;
  - ✓ Approbation des demandes d'aide 2024 à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à l'Agence de l'eau Adour Garonne ;
  - ✓ Questions diverses.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

- Conseil d'administration du 24 juin 2024
  - ✓ Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 mars 2024 ;
  - ✓ Présentation du bilan d'activités trimestriel ;
  - ✓ Autorisation donnée au Président pour la signature de l'accord-cadre de fourniture et transport de bouteilles d'eau sur le territoire du département de l'Hérault ;
  - ✓ Autorisation donnée au Président pour la signature de l'accord-cadre de missions d'assistance pour l'élaboration de dossiers réglementaires de protection des captages et d'autorisation de traitement de l'eau potable ;
  - ✓ Proposition de calendrier des instances de l'année 2024/2025 ;
  - ✓ Questions diverses.

- Conseil d'administration du 16 septembre 2024
  - ✓ Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 juin 2024 ;
  - ✓ Présentation du bilan d'activités trimestriel ;
  - ✓ Questions diverses.

- Conseil d'administration du 16 décembre 2024
  - ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 septembre 2024 ;
  - ✓ Présentation du bilan d'activités trimestriel ;
  - ✓ Autorisation donnée au Président pour la signature des accords-cadres d'expertises arboricoles sur le territoire du département de l'Hérault ;
  - ✓ Autorisation donnée au Président pour la signature des accords-cadres d'études paysagères sur le territoire du département de l'Hérault ;
  - ✓ Approbation de la révision du règlement d'Hérault Ingénierie-Centrale d'achat ;
  - ✓ Questions diverses.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Composition du Conseil d'administration

La composition du conseil d'administration est la suivante :

Collège départemental

Titulaires

Jean-François SOTO
Président d'Hérault Ingénierie
Conseiller départemental du canton de Gignac

Claudine VASSAS-MEJRI
Vice-Présidente d'Hérault Ingénierie
Conseillère départementale du canton du Crès

Marie-Pierre PONS
Conseillère départementale du canton de Saint-Pons-de-Thomières

Séverine SAUR
Conseillère départementale du canton de Cazouls-lès-Béziers

Sylvie PRADELLE
Conseillère départementale du canton de Frontignan

Suppléants

Kléber MESQUIDA
Président du Conseil départemental
Conseiller départemental du canton de Saint-Pons-de-Thomières

Nicole MORERE
Conseillère départementale du canton de Gignac

Gaëlle LEVEQUE
Conseillère départementale du canton de Lodève

Audrey IMBERT
Conseillère départementale du canton de Mèze

Jérôme BOISSON
Conseiller départementale du canton de Lunel

Collège des communes

Titulaires

Frédéric ROIG
Vice-Président d'Hérault Ingénierie
Maire de Pégairolles-de-l'Escalette

Françoise MATHERON
Maire de Saint-Bauzille-de-Montmel

Suppléants

Jean Pierre BARTHES
Maire d'Aigues Vives

Jordan DARTIER
Maire de Vias

Collège des intercommunalités

Titulaires

Josian CABROL
Président de la Communauté de communes du Minervois au Carroux

Alain CARALP
Président de la Communauté de communes de La Domitienne

Suppléants

Thierry CAZALS
Président du Syndicat intercommunal Orb et Vernazobre

Alain BARBE
Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Ressources humaines

Le personnel

Les moyens humains d'Hérault Ingénierie sont mis à disposition par le Département *via* une convention de mise à disposition de services. Hérault Ingénierie rembourse au Département le temps passé par les agents qui ont travaillé pour la structure.

Depuis la création en juin 2018, le directeur est mis à disposition *via* une convention disposition individuelle pour 60% de son temps. Depuis 2020, un directeur technique et une secrétaire générale sont également mis à disposition pour 60 % de leur temps. Deux coordonnateurs exercent à temps plein leurs fonctions de lien avec les adhérents et d'accompagnements des projets.

En matière de ressources humaines, l'année 2024 a été marquée par la stabilisation des équipes dans l'ensemble des services techniques et supports. L'ensemble des postes vacants ont été pourvus et le renforcement des équipes, amorcé en 2023, a été finalisé.

L'« équipe élargie » correspondant à l'ensemble des contributeur·rice·s, est composée d'environ 100 agents, qui interviennent dans le cadre de la convention de mise à disposition des services.

Organigramme fonctionnel

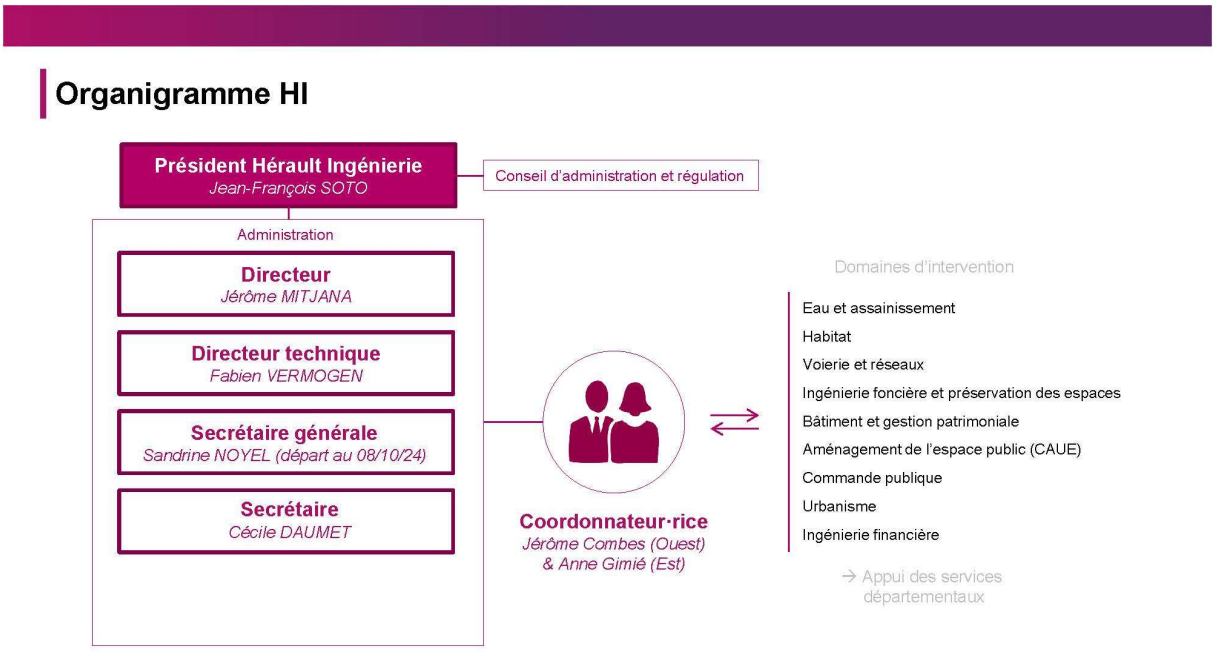

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

État des adhésions

Sont membres de l'Agence, le Département de l'Hérault, les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents.

Les communes adhérentes

Au 31 décembre 2024, 257 communes étaient adhérentes de l'agence départementale Hérault Ingénierie, représentant 362 612 habitants.

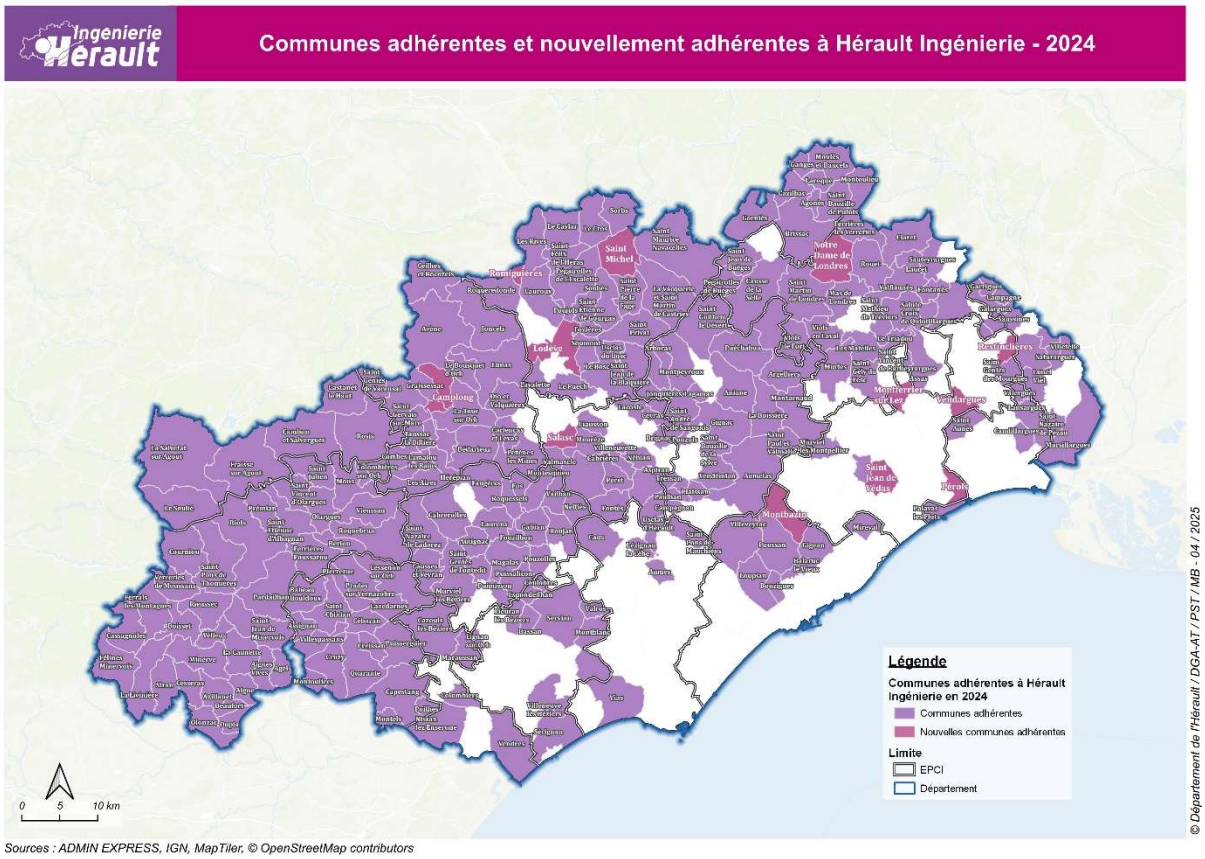

Sources : ADMIN EXPRESS, IGN, MapTiler, © OpenStreetMap contributors

13 nouvelles communes ont ainsi rejoint Hérault Ingénierie en 2024 : Camplong, Lodève, Montbazin, Montferrier sur Lez, Notre-Dame-de-Londres, Pérols, Restinclières, Romiguières, Saint-Etienne-Estréchoux, Saint-Jean-de-Védas, Saint-Michel, Salasc, Vendargues. Une commune a quitté Hérault Ingénierie : Saint-Drézéry.

Population I.N.S.E.E.	Nombre de communes	Adhérents Hérault Ingénierie	Part
moins de 251 habitants	68	61	90%
de 251 à 500 habitants	49	46	94%
de 501 à 1 000 habitants	59	53	90%
de 1 001 à 2 000 habitants	54	43	80%
de 2 001 à 5 000 habitants	64	38	59%
de 5 001 à 10 000 habitants	34	14	41%
plus de 10 001 habitants	14	2	14%
Total	342	257	75%

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Les intercommunalités adhérentes

Au 31 décembre 2024, 10 communautés de communes et 10 syndicats adhéraient à l'agence départementale Hérault Ingénierie.

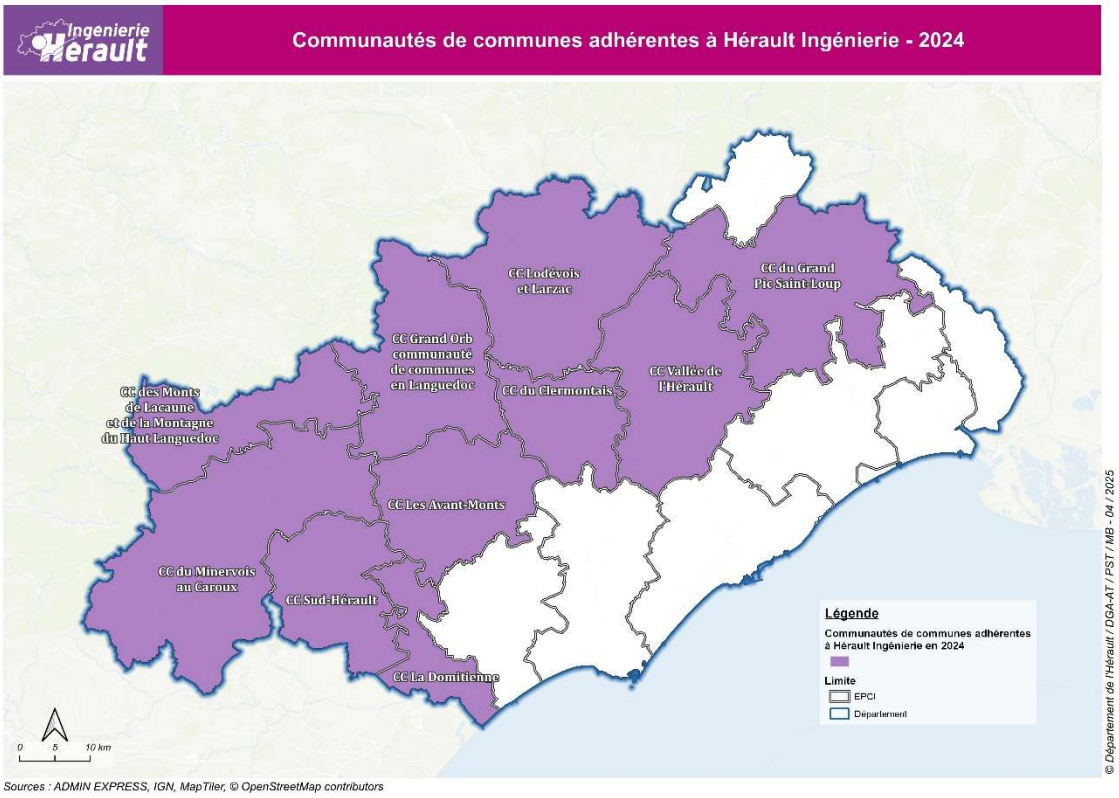

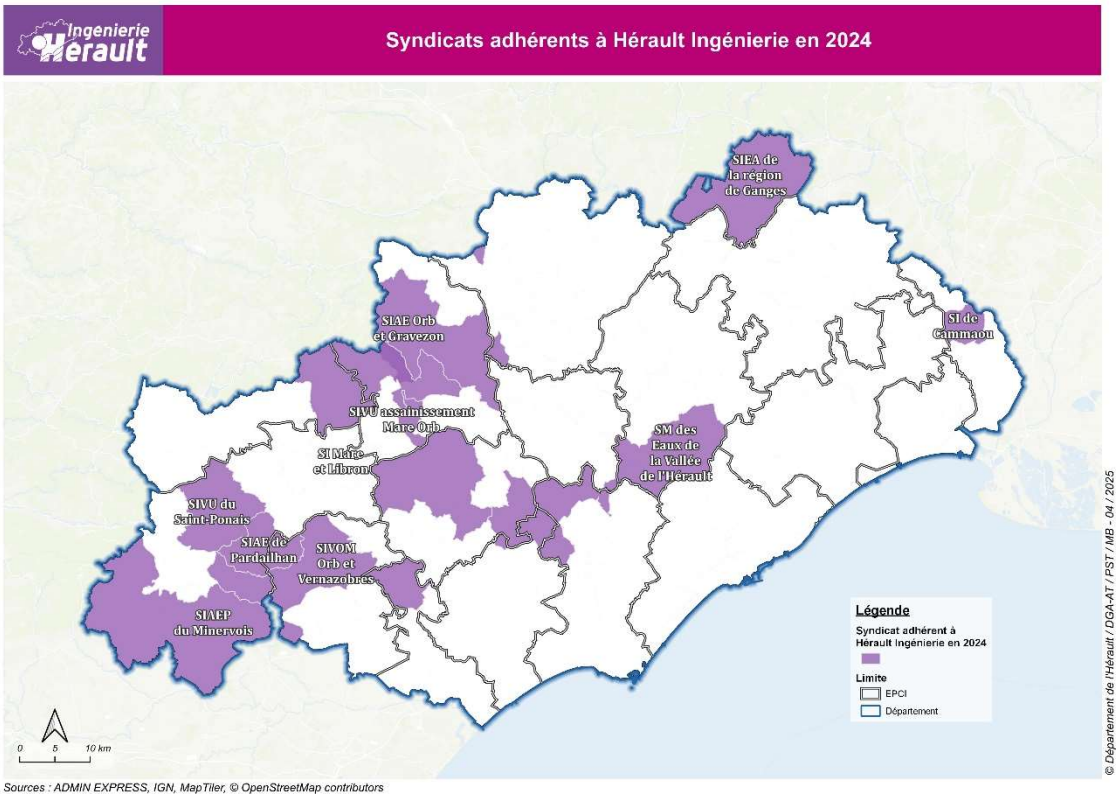

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Présence territoriale

Au 31 décembre 2024, ce sont ainsi un total de 290 communes qui adhéraient, directement ou à travers une intercommunalité, à l'agence départementale Hérault Ingénierie.

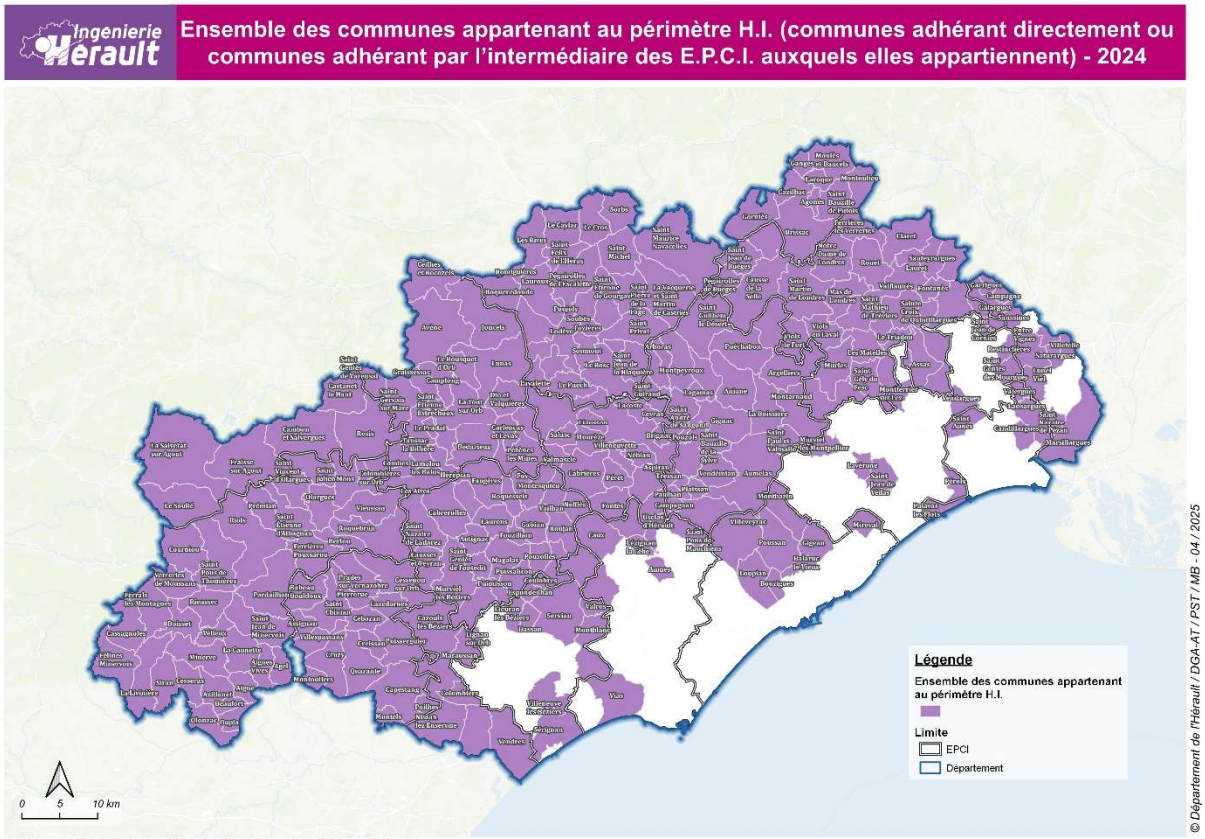

Sources : ADMIN EXPRESS, IGN, MapTiler, © OpenStreetMap contributors

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Cotisations

La cotisation annuelle

Le montant de cotisation est calculé à partir de la population DGF de la collectivité considérée qui diffère en fonction de la nature de la collectivité et de sa zone.

La cotisation permet de bénéficier gratuitement d'informations, d'une assistance et des conseils de premier ordre et de prestations à tarifs réduits.

En zone de revitalisation rurale (ZRR), la cotisation couvre les missions de visite, de bilan 24h et d'audit à réaliser sur les stations de traitement des eaux usées des collectivités adhérentes ayant souscrit l'option assainissement.

Pour les communes situées en ZRR :

Forfait de base	0,20 € par habitant
Forfait de base + Option DUP captage	0,30 € par habitant
Forfait de base + Option assainissement collectif	0,80 € par habitant
Forfait de base + Option assainissement collectif + Option DUP captage	1,10 € par habitant

Pour les communes situées hors ZRR :

Du 1er habitant au 5 000ième	0,30 € par habitant
Du 5 001ième habitant au 10 000ième	0,15 € par habitant
Du 10 001ième habitant au 20 000ième	0,10 € par habitant
Au-delà du 20 000ième habitant	0,05 € par habitant

Pour les intercommunalités situées hors ZRR, le montant de la cotisation annuelle est proportionnel à la population DGF de l'année N-1 s'élève à 0.30 € par habitant.

Le Département quant à lui adhère forfaitairement.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Les prestations

Pour des interventions plus complexes, en supplément de la cotisation, les collectivités adhérentes payent des prestations qui seront facturées au regard d'une estimation du temps passé, à partir des coûts journaliers de la typologie d'agent mobilisé.

Le coût journalier est calculé en intégrant la somme des coûts liés aux agents travaillant pour Hérault Ingénierie (bâtiment, véhicule, frais de déplacement, masse salariale des techniciens de l'encadrement, des agents administratifs, formation, matériel, informatique…) divisé par le nombre de jours de production des agents exécutant directement les missions demandées.

Expert : 690 €, Chef de projet : 550 €, Technicien/gestionnaire administratif : 485 €, Agent de maîtrise/ agent administratif : 375 €.

Sur ces montants, le département prend en charge, au titre des solidarités territoriales, entre 30 et 70% du cout des prestations en fonction de chaque territoire et de la nature de la collectivité selon le tableau ci-dessous : plus le territoire est petit et rural et plus le Département contribue.

	ZRR	Hors ZRR
Agglomération		20%
Communauté de commune	40%	30%
Commune < 1000 hab	70%	50%
Commune < 5000 hab	50%	30%
Commune > 5000 hab	40%	20%

Les intercommunalités adhérentes bénéficient de prestations de surveillance des stations d'épuration aux tarifs suivants : visite 250 €, bilan 990 € et audit 660 €.

Pour les réponses aux demandes des collectivités non-adhérentes, l'agence peut répondre aux sollicitations et marchés publics en facturant les coûts journaliers des agents.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Bilan d'activité 2024

Évolution du nombre de demandes par année

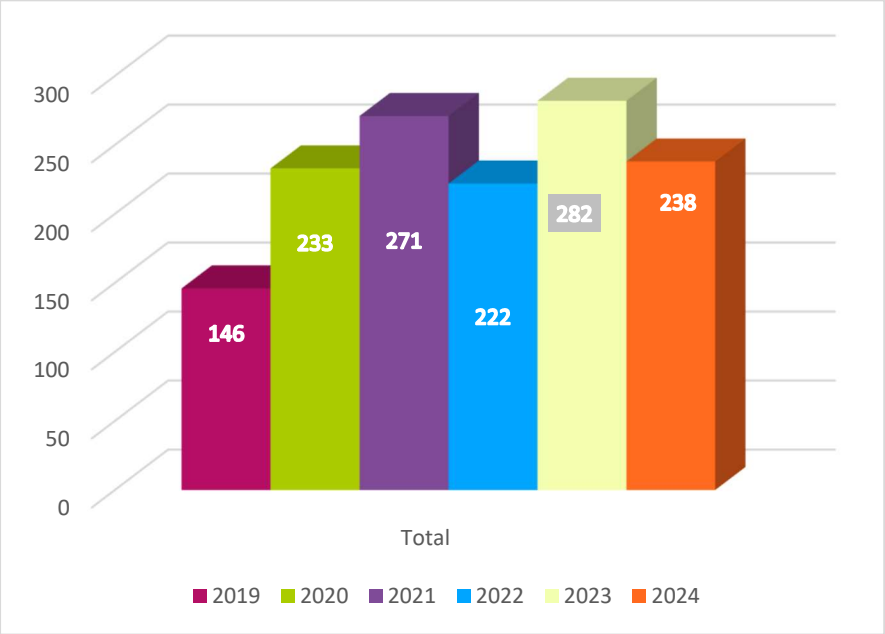

Demandes par domaine d'intervention en 2024

En 2024, les collectivités ont formulé 228 demandes tous domaines confondus portant à plus de 1 450 demandes traitées ou en cours de traitement depuis la création d'Hérault Ingénierie. Nous pouvons souligner la variété des champs d'intervention ainsi que la prépondérance des demandes dans le domaine du Petit Cycle de l'Eau (79) et du foncier (78).

Activité	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Assainissement	8	32	22	17	15	22	32	**148**
Bâtiment	15	22	17	21	25	22	14	**136**
Eau Potable	16	28	36	39	24	26	31	**200**
Espace Public	11	4	12	12	5	9	10	**63**
Espace Sportif	3	4	2	4	4	1	1	**19**
Foncier	1	4	23	76	67	117	78	**366**
Hydraulique		4	1	4	1		1	**11**
Hydrogéologie	1	7	9	17	15	22	15	**86**
Informatique	3						1	**4**
Juridique	1	1	1	2	1	3	3	**12**
Patrimoine et culture		4	18	15	9	10	8	**64**
SATESE			39	19	19	13	13	**103**
Urbanisme			3	14	3	4	4	**28**
Voirie	1	34	41	26	27	24	20	**173**
z-Autres	18	2	9	5	7	9	7	**57**
Total	**78**	**146**	**233**	**271**	**222**	**282**	**238**	**1470**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Assistance technique

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, notamment son article 73, le décret d'application du 26 décembre 2007, l'arrêté du 21 octobre 2008, ont fixé le cadre juridique général et attribué aux Départements la compétence d'assistance technique eau auprès des collectivités qui ne bénéficient pas des moyens suffisants dans ce domaine.

En vertu des règles d'éligibilité, les bénéficiaires de ce service sont au premier chef les territoires ruraux, les moins densément peuplés, et les plus démunis en termes de capacité financière pour l'exercice de leurs compétences.

Suite à l'élargissement des thématiques par la loi Notre en Aout 2015, un décret du 14 juin 2019 est venu préciser les missions et thématiques prises en charge dans la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, la voirie, l'aménagement et l'habitat. Il a également rehaussé les seuils d'éligibilité des EPCI à 40.000 habitants au regard du transfert de compétences de l'eau potable et de l'assainissement. La loi a été complétée par un dernier décret du 18 juin 2020 qui élargit l'assistance technique à la thématique mobilité.

Les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Adour Garonne cofinancent 50% des couts de ce service depuis sa création dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Assainissement

Les missions historiques du SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux) en matière de stations d'épuration (visites, bilan 24h, audit), sont renforcées à travers l'assistance à l'autosurveillance, et étendues à de nouvelles missions comme le fonctionnement des réseaux et la problématique du raccordement des effluents non domestiques

Eau potable

Les missions concernent la protection réglementaire des captages. L'objectif est d'assister les collectivités dans la sécurisation des emprises foncières des captages d'eau potable. Il s'agit d'accompagner les territoires pour l'obtention des autorisations soumises à DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Le Département accompagne ainsi les collectivités pour élaborer les dossiers préparatoires et réglementaires, aider au pilotage de la procédure aboutissant à l'arrêté de DUP, et assister la collectivité pour l'avis de l'hydrogéologue agréé et l'enquête publique.

Depuis sa création en juin 2018, Hérault Ingénierie intervient dans les domaines couverts par l'assistance technique règlementaire départementale pour ce qui concerne le petit cycle de l'eau. Le département lui a en effet confié par convention cette mission d'intérêt public dans le cadre d'une prestation de service et conformément à ses statuts et à l'article L3232-1 du Code général des collectivités territoriales pour continuer l'action jusque-là exercée par la régie autonome du SATED.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Les prestations exercées dans ce cadre sont présentées ci-dessous :

Déclaration d'Utilité Publique Captages d'eau

- **27** collectivités ont été accompagnées (4 sur Adour Garonne et 23 sur AERMC), pour rappel : 30 en 2023
- **90** captages en cours de procédures (18 sur Adour Garonne et 72 sur AERMC), pour rappel : 120 en 2023
- **3** dossiers de DUP déclarés recevables par les services de l'État, pour rappel : 7 en 2023
- **3** arrêtés préfectoraux publiés, pour rappel : 6 en 2023
- **8** arrêtés préfectoraux en attentes, pour rappel : 9 en 2023

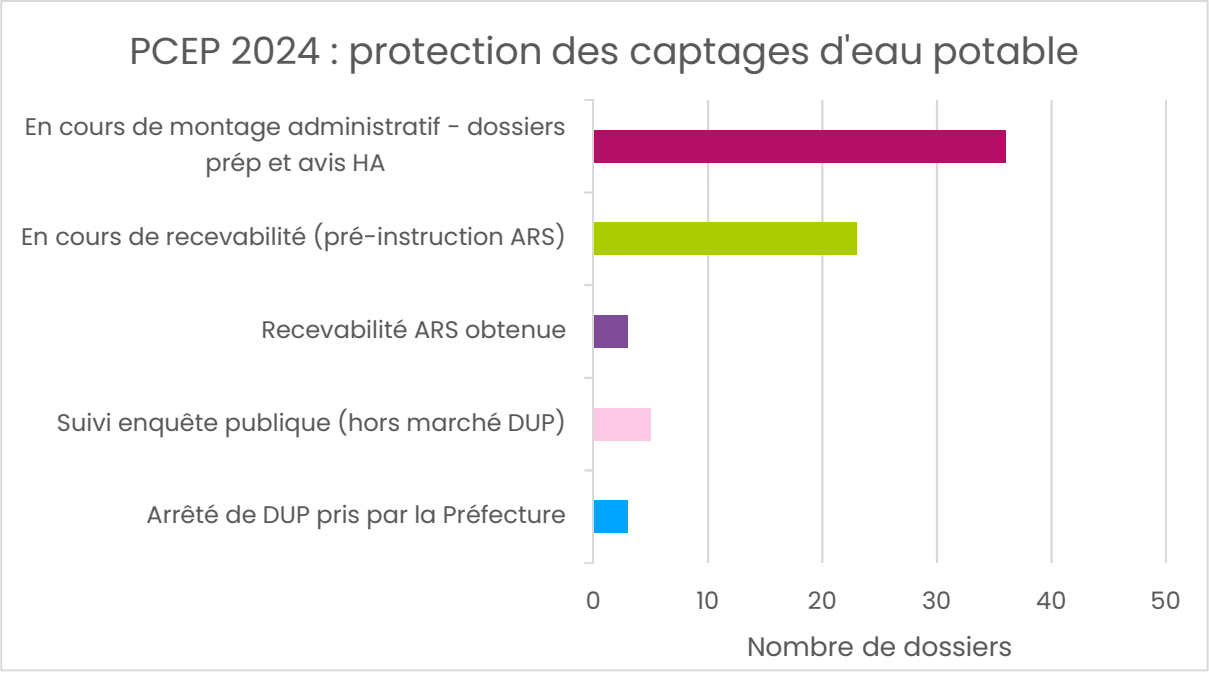

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Suivi des stations de traitement des eaux usées (STEU) sur l'année 2024 :

372 STEU suivies sur les 390 que compte le Département, avec :

- 461 visites,
- 86 audits d'autosurveillance,
- 23 audits d'autosurveillance sur les réseaux d'assainissement,
- 166 bilans 24h règlementaires,
- Et 36 visites de milieux naturels.

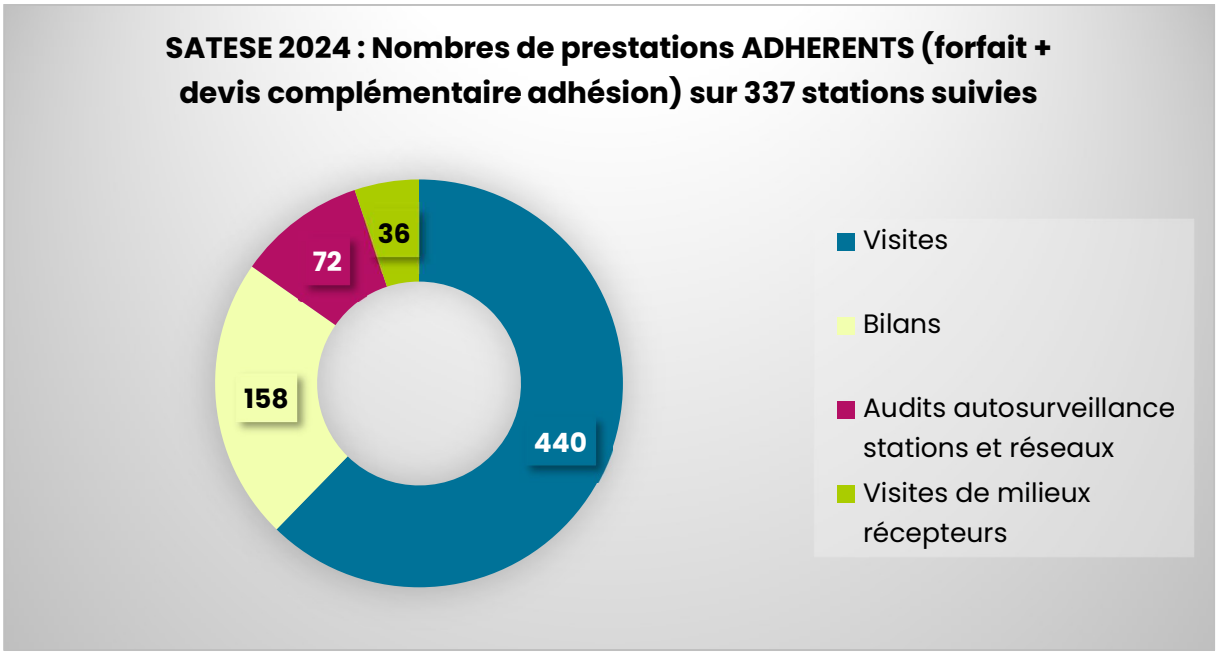

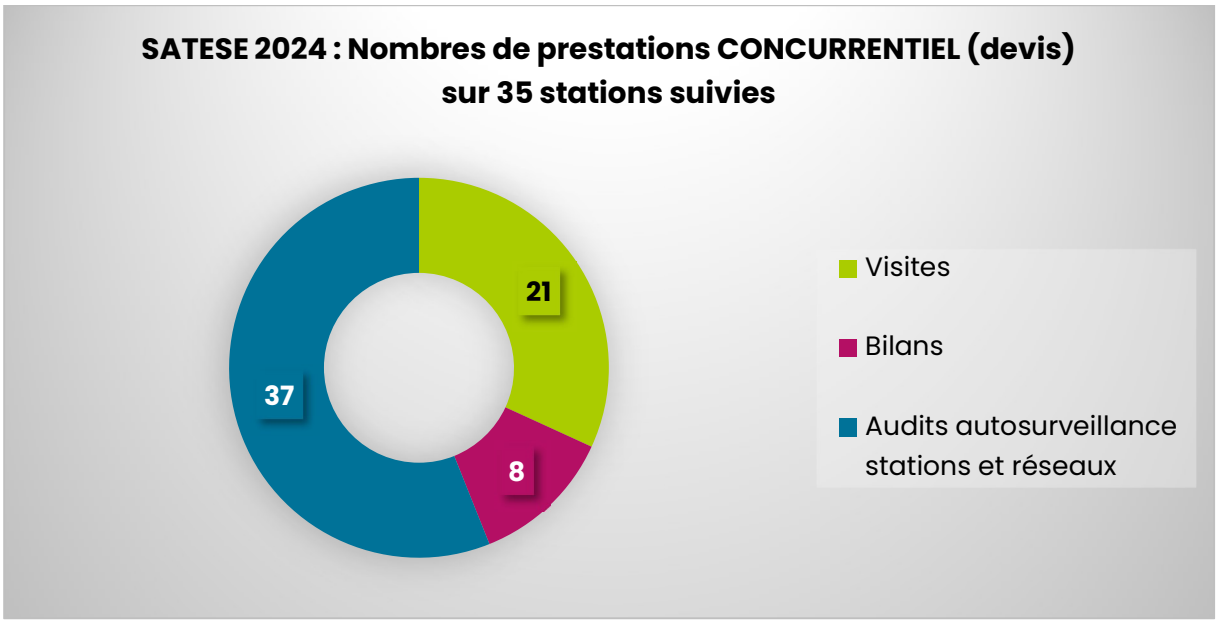

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Hérault Ingénierie - Centrale d'achat

Présentation

L'Agence départementale Hérault Ingénierie, dans le cadre de ses missions, accompagne les collectivités du territoire dans la conduite de leurs démarches de consultation de commande publique en vue de réaliser leurs projets.

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ouvre aux entités publiques la possibilité de se constituer en centrale d'achat, par la seule formalité d'une décision de leurs organes délibérants.

Conscient que la rationalisation de la démarche achat et l'efficience de la commande publique sont des préoccupations communes à ses adhérents, Hérault Ingénierie s'est ainsi constitué en Centrale d'achat par délibération de son Assemblée générale en date du 27 septembre 2021.

Grâce à ce nouveau service proposé à tous ses adhérents, Hérault Ingénierie-Centrale d'achat leur permet de mutualiser leurs achats dans un cadre souple, de réaliser des économies d'échelle, de respecter les principes du droit de la commande publique en se libérant des contraintes administratives, et de bénéficier de l'ingénierie d'achat et de l'expertise technique et juridique de l'Agence.

La répartition des rôles et des responsabilités d'Hérault Ingénierie et de ses adhérents est la suivante :

- Hérault Ingénierie-Centrale d'achat passe les accords-cadres au nom et pour le compte de tous les adhérents ;
- Les adhérents d'Hérault Ingénierie recourent aux accords-cadres en fonction de leur besoin et demeurent libres de conduire leurs propres consultations, d'adhérer à d'autres centrales d'achat ou de participer à des groupements de commande.

De 2021 à 2024, Hérault Ingénierie-Centrale d'achat a fortement diversifié ses domaines d'intervention avec des accords-cadres portant sur des prestations intellectuelles comme sur des fournitures, et ce dans tous les domaines de la gestion locale.

Les collectivités expriment d'ailleurs un fort intérêt pour le déploiement des activités de la Centrale d'achat, que ce soit en termes de variété des accords-cadres mis à disposition, ou de modalités d'intervention de la Centrale d'achat au bénéfice des adhérents.

C'est pourquoi, par délibération du 16 décembre 2024, le Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie a révisé le règlement intérieur de la Centrale d'achat afin d'ouvrir de nouvelles possibilités d'intervention. Le règlement révisé prévoit notamment que :

- les domaines d'intervention de la Centrale d'achat couvrent tous les domaines d'intervention d'Hérault Ingénierie en matière de gestion locale ;
- la Centrale d'achat peut fournir des activités d'achat auxiliaires ;
- le périmètre de certains accords-cadres proposés par la Centrale d'achat peut être circonscrit aux besoins de certains adhérents qui l'auraient sollicitée en ce sens.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Dix accords-cadres sont mis à la disposition des adhérents :

- Études géophysiques (*titulaire* : *CPGF Horizon/Hydro Geo consult*) ;
- Études hydrogéologiques (*titulaire* : *Bergasud/Antea/Idées eaux*) ;
- Contrôle technique (*titulaire* : *Bureau Veritas*) ;
- Sel de déneigement -lot 1 : Sel humide : (*titulaire* : *Rock*)
- Sel de déneigement - lot 2 : Sel sec (titulaire : Quadrimex) ;
- Coordinateur sécurité et protection de la santé : (*titulaire* : *GPT Lesueur Meunier*) ;
- Prestations topographiques : (*titulaire* : *DGEMA Experts*) ;
- Prestations de Géomètre-Expert : (*titulaire* : *Relief GE*) ;
- Protection des captages : (*titulaire* : *Entech/OTEIS*) ;
- Fourniture et transport de bouteilles d'eau (*titulaire* : *Véolia*).

Parmi lesquels trois ont été conclus en 2024 :

- Coordinateur sécurité et protection de la santé

Durée : Un an, à compter de la date de notification du marché (19/01/2024), reconductible trois fois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an.

Montant maximal sur la période : 150 000 € HT/période soit 600 000 € sur la totalité du marché.

Nombre de titulaires du marché : 1.

- Fourniture et transport de bouteilles d'eau

Durée : 10 mois fermes à compter de la date de notification du marché (01/07/2024).

Montant maximal sur la durée du marché : 85 000 € HT.

Nombre de titulaires du marché : 1.

- Protection des captages

Durée : Un an, à compter de la date de notification du marché (30/07/2024), reconductible trois fois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an.

Montant maximal sur la durée du marché : 420 000 € HT/période soit 1 680 000 € HT sur la totalité du marché.

Nombre de titulaires du marché : 2.

Deux autres accords-cadres, portant l'un sur des missions d'expertises et d'études arboricoles et l'autre sur des missions d'études paysagères, seront conclus début 2025. Afin de pallier la suspension de l'opération 8 000 arbres, Hérault Ingénierie propose de combiner ces deux accords-cadres à un autre accord-cadre, en cours de préparation, portant sur la fourniture d'arbres et d'arbustes d'ornement. Ainsi, les adhérents d'Hérault Ingénierie disposeront d'une offre complète relative à l'arbre pour leurs projets d'aménagement.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Bilan financier 2024

Compte administratif 2024

Dépenses de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF 2024					
NATURE	PREVISIONNEL	RATIO	DEPENSES REALISEES	RATIO	RATIO REALISE/VOTE
Charges à caractère général	235 450 €	12,11%	230 542 €	12,01%	97,92%
Charges de personnel	1 667 000 €	85,72%	1 662 063 €	86,62%	99,70%
Charges financières	42 182 €	2,17%	26 185 €	1,36%	62,08%
TOTAL	***1 944 632 €***		***1 918 791 €***		***98,67%***

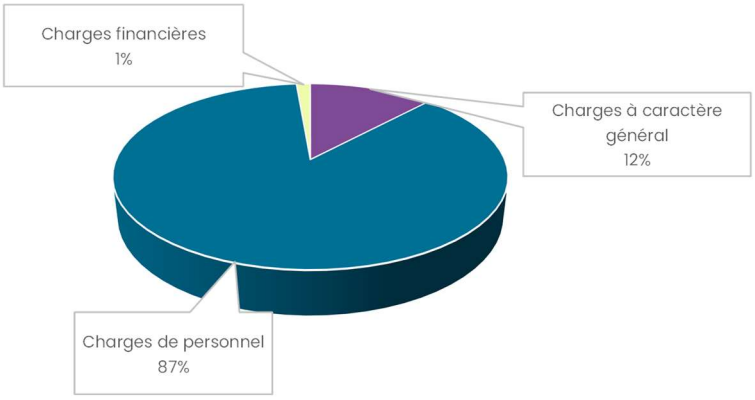

Recettes de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF 2024					
NATURE	PREVISIONNEL	RATIO	RECETTES REALISEES	RATIO	RATIO REALISE/VOTE
Adhésions	249 226 €	12,82%	260 623 €	13,52%	104,57%
Participation CD34	791 000 €	40,68%	821 842 €	42,62%	103,90%
Agences de l'Eau	470 000 €	24,17%	422 992 €	21,94%	90,00%
Prestations	400 000 €	20,57%	397 776 €	20,63%	99,44%
Autres produits	34 407 €	1,77%	25 128 €	1,30%	73,03%
TOTAL	***1 944 632 €***		***1 928 362 €***		***99,16%***

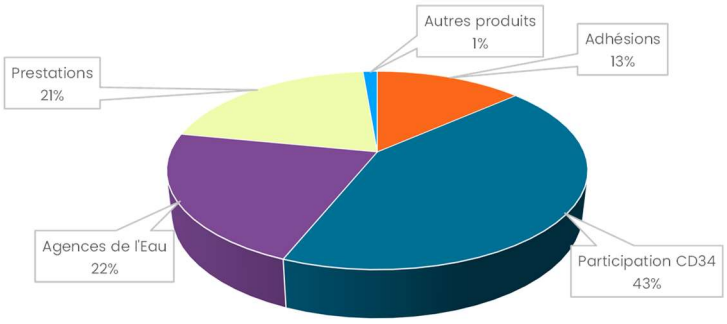

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Dépenses d'investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2024					
NATURE	DEPENSES VOTEES	RATIO	DEPENSES REALISEES	RATIO	RATIO REALISE/VOTE
Informatique	800 €	0,80%	0 €	0,00%	0,00%
Acquisition matériel	40 000 €	39,87%	27 378 €	39,31%	68,44%
Autres immobilisations	34 399 €	34,29%	17 136 €	24,61%	49,82%
Amortissements	25 128 €	25,05%	25 128 €	36,08%	100,00%
TOTAL	***100 327 €***		***69 643 €***		***69,42%***

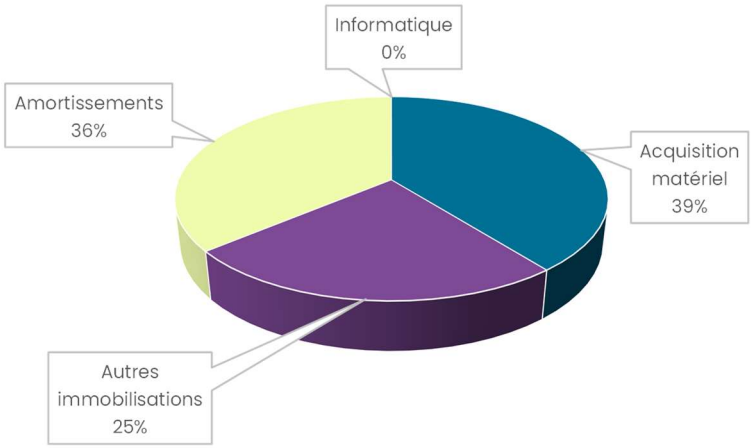

Recettes d'investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2024					
NATURE	RECETTES VOTEES	RATIO	RECETTES REALISEES	RATIO	RATIO REALISE/VOTE
Subvention d'équipement CD34	40 000 €	39,87%	40 000 €	60,74%	100,00%
Excédent reporté	19 279 €	19,22%	0 €	0,00%	0,00%
Amortissements	41 048 €	40,91%	25 851 €	39,26%	62,98%
TOTAL	***100 327 €***		***65 851 €***		***65,64%***

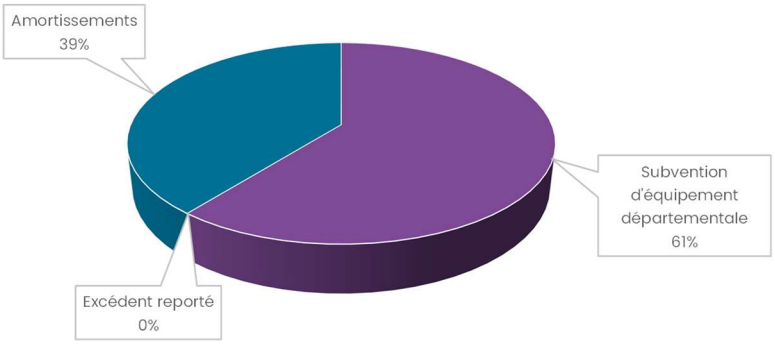

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Résultat 2024

Fonctionnement

Total des dépenses = 1 918 790,81 €
Total des recettes = 1 928 362,28 €

Excédent 2024 = 9 571,47 €
Excédent cumulé = 18 849,86 €

Investissement

Total des dépenses = 69 642,62 €
Total des recettes = 65 850,92 €

Déficit 2024 = - 3 791,70 €
Excédent cumulé = 15 487,75 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Exemples de prestations

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Commune de Saint-Bauzille-de-Montmel

(Canton de Saint-Gély-du-Fesc)

Agrandissement et restructuration du groupe scolaire

Coût du projet : **2,2 M € HT**

Objet de la mission : La commune souhaitait agrandir l'école primaire avec notamment une classe supplémentaire pour passer de 5 à 6 classes, la création d'une salle de motricité/périscolaire, un espace dortoir, des bureaux pour les directrices de l'école et du centre de loisirs, des locaux de rangement ainsi que la réfection du préau dont la toiture était amiantée.

Le fonctionnement global de l'école a été étudié et les besoins des usagers ont été recensés afin réaliser le programme de l'opération : Déconstruction, extensions, réhabilitation, rénovation énergétique, désimperméabilisation et réaménagement de la cour d'école.

Hérault Ingénierie accompagne la commune depuis l'étude de faisabilité du projet jusqu'à la réception de l'ouvrage. Il s'agit du suivi pré-opérationnel et opérationnel ainsi que le montage financier du projet.

Description du projet :

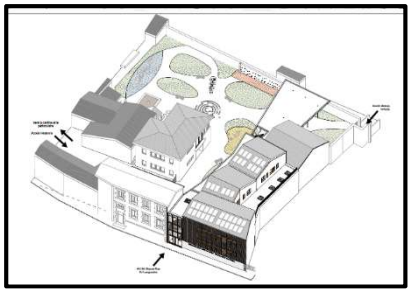

- **Surface totale bâtie env. 800 m²** (dont 140 m² de bâtiment restructuré et 660 m² de bâtiment neuf),
- **Réaménagement de la cour d'école d'une superficie de 1043 m²** (dont 475 m² désimperméabilisée).

Phase pré-opérationnelle

- Clarification du besoin : Etude de faisabilité ;
- Rédaction du Programme ;
- Réalisation du Plan de financement prévisionnel et rédaction des dossiers de demande de subvention.

Lors de cette phase, le CAUE a également accompagné la commune dans l'élaboration du cahier des charges pour la sélection de la mission de programmation jusqu'à la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Phase opérationnelle

- Choix du Maitre d'œuvre et suivi de la conception et des travaux.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Commune de Poujols

(Canton de Lodève)

Aménagement structurant et qualitatif du centre du village

Coût du projet : 2 617 200 € TTC

Objet de la mission : La présente opération constitue un projet d'ensemble structurant et d'embellissement du centre ancien de la commune de Poujols, et concerne le renouvellement des réseaux humides (AEP/EU), la mise en discrétion des réseaux électriques et télécom, l'aménagement des espaces publics, l'aménagement qualitatif d'une bâtisse en pierre à l'entrée du village, et la reconversion partielle du bâtiment de l'actuelle mairie.

Ce projet pluriannuel mobilise de nombreux acteurs et maîtres d'ouvrage tels que la commune de Poujols, la communauté de communes du Lodévois Larzac (réseaux AEP / EU), Hérault Énergie, et le Conseil Départemental de l'Hérault (RD151E4).

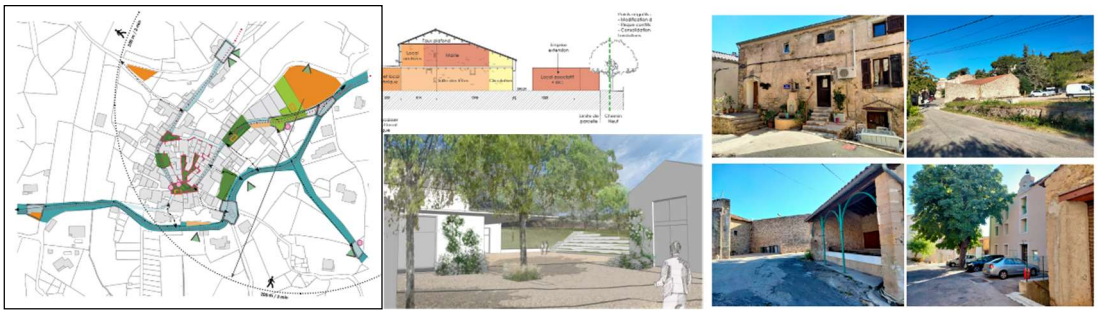

La mission d'Hérault Ingénierie, appuyé par le CAUE, a permis de bâtir un programme d'opération complet sur l'ensemble des thématiques de l'opération et leur planification pluri-annuelle, de bâtir le montage institutionnel avec les maîtrises d'ouvrages concernées, et d'accompagner la contractualisation et l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre.

Phase pré-opérationnelle :

- Définition du programme complet de l'opération : aménagement de l'espace public, réseaux AEP et EU (mise en séparatif), mise en discrétion des réseaux électrique et télécom, aménagement du local agricole en entrée de village ;
- Montage institutionnel : convention de groupement de commande publique avec la Communauté de Communes du Lodévois Larzac (marché d'ingénierie, travaux et prestations connexes), convention Hérault Énergie et convention CD34 ;
- Coordination générale de l'opération entre les maîtrises d'ouvrages, et les acteurs techniques et institutionnels (CCLL, CAUE, Hérault Énergie, CD34, etc).

Phase opérationnelle :

- Contractualisation du marché de maîtrise d'œuvre (accord-cadre à marchés subséquents) et accompagnement pour la passation et l'exécution administrative et financière des marchés subséquents ;
- Pilotage technique du maître d'œuvre en phase conception : étude préliminaire (plan d'ensemble à l'échelle communale), études d'avant-projet, études de projet, DCE travaux par tranches.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Commune de Vieussan

(Canton de Saint Pons de Thomières)

Schéma directeur de l'assainissement et accompagnement pour la réalisation des travaux de priorité 1

Coût du projet : 54 684 € TTC (SDA) et 444 000 € TTC (travaux)

Objet de la mission : Afin de se doter d'un outil d'aide à la décision, et d'aide à la planification d'actions et d'investissement à réaliser pour améliorer l'assainissement des eaux usées de son territoire, Hérault Ingénierie a accompagné la commune de Vieussan dans la réalisation de son schéma directeur de l'assainissement.

Plusieurs enjeux ont ainsi été identifiés en amont par Hérault Ingénierie pour la réalisation de cette étude, notamment celui de la recherche de solutions pertinentes et surtout réalistes à la collecte et au traitement des eaux usées, dans les limites pragmatiques des capacités financières d'autofinancement de la commune.

Sur la base d'une connaissance patrimoniale acquise lors de cette étude, des actions prioritaires ont ainsi pu être identifiées, notamment sur la station de traitement des eaux usées du bourg principal (enjeux de l'Orb et du périmètre de protection des forages Couduro), mais également sur les hameaux de La Linière et de Boissezon.

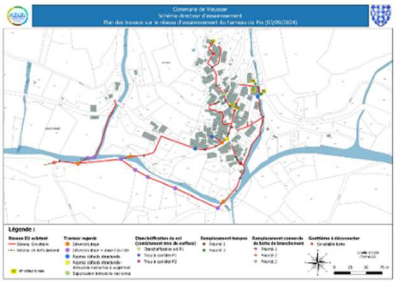

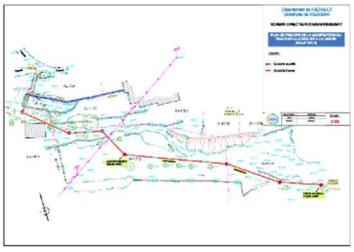

Dès validation collégiales des conclusions du SDA, notamment par la DDTM et l'AERMC, Hérault Ingénierie a ensuite accompagné la commune dans l'élaboration du programme d'opération pour la réalisation des travaux de priorité 1, et dans la contractualisation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Phase schéma directeur :

- Programme d'opération pour le schéma directeur de l'assainissement ;
- Dossier de demandes d'aides financières ;
- Accompagnement pour la contractualisation et le pilotage de l'exécution administrative, technique et financière du marché de prestations intellectuelles ;
- Accompagnement dans les relations avec les partenaires institutionnels (DDTM) et financiers (AEMRC et CD34).

Phase opération de travaux :

- Établissement du programme d'opération ;
- Accompagnement pour la contractualisation et le pilotage de l'exécution administrative, technique et financière du marché de maîtrise d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Commune de Saint-Chinian

(Canton de St Pons de Thomières)

Création d'une maison de santé

Coût du projet : 2 230 000 € TTC

Objet de la mission : La commune de Saint Chinian souhaite réhabiliter le bâtiment de l'ancienne école pour permettre la création d'une Maison de Santé regroupant sur un même site les activités du médical, paramédical et divers spécialistes. Ce projet permettra de renforcer l'attractivité de la commune pour les professionnels de santé, d'apporter une réponse aux enjeux d'accès aux soins de proximité et d'assurer une bonne maitrise des loyers des locaux loués par la commune aux différents professionnels.

L'aménagement concerne la création de cabinets médicaux pour assurer des consultations et de locaux pour assurer des soins de première urgence par les différents professionnels de santé.

A ce jour 28 professionnels semblent prêts à s'engager dans ce projet représentant 7 catégories professionnelles différentes. Les activités pressenties au stade de l'étude sont :

- Pôle professions médicales : 2 médecins généralistes (+1 en projection future), 1 sage-femme
- Pôle auxiliaires médicaux : 4 kinésithérapeutes, 18 infirmiers regroupés en 3 cabinets, 1 ostéopathe, 1 orthophoniste, 1 podologue/pédicure

Il sera également l'occasion de réaliser des travaux d'aménagement de la place devant le bâtiment pour y organiser un parking.

L'objectif principal de la ville est de proposer en cœur de village une offre complète, dynamique et professionnelle aux Saint-Chinianais.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Phase pré-opérationnelle :

- Accompagnement pour la sélection d'un programmiste, ;
- Validation des livrables du programmiste ;
- Assistance à l''établissement du programme de l'opération.

Phase opérationnelle :

Etudes :

- Consultation, analyse des offres et montage du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Validation des livrables du maitre d'œuvre et pilotage du marché
- Assistance auprès maitre d'ouvrage pour recourir à la centrale d'achat d'Hérault Ingénierie pour les marchés connexes : Contrôleur technique (CT), Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé (CSPS), …

Travaux :

- Accompagnement administratif, technique et financier tout au long de l'opération jusqu'à la réception des travaux.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Hôtel du département
Mas d'Alco
1977 avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4